

## Les zones piétonnes

# DEPLACEMENTS

### Les zones piétonnes

#### Objet :

**Pour redynamiser leur centre, les villes optent souvent pour l'aménagement de rues piétonnes.**

**Une démarche qui doit s'accompagner d'une bonne politique de transports.**

#### Enjeux :

Les centres-villes sont de plus en plus engorgés par le trafic automobile et sont de moins en moins praticables. La piétonisation ne doit pas être un but en soi mais un accompagnement intéressant pour relancer la dynamique de la ville.

Des solutions mixtes sont aménagées :

Ne piétoniser qu'en partie ou laisser circuler les voitures à certaines heures.

Mettre à disposition des parcs de stationnement à proximité des zones piétonnes.

**Exemple à Chartres**, où tout le « triangle d'or » est piéton. Baptisé ainsi à cause de sa configuration, l'hypercentre est composé de trois rues interdites aux voitures, qui accueillent commerces de franchises, multimarques et indépendants. L'objectif est d'inciter les touristes de passage (la cathédrale draine 1,5 million de visiteurs par an) à découvrir la ville et d'augmenter ainsi la fréquentation des boutiques.

#### Exemples métropolitains :

##### Les villes ramènent le commerce au centre

**Face aux centres commerciaux, les communes se sont engagées dans de grandes opérations de réaménagement urbain.**

Amorcé dans les années 80, le développement des « shopping centers » près des banlieues a suivi le déplacement de la population.

**À Compiègne**, la zone de chalandise de la périphérie représente ainsi, aujourd'hui encore, près du double du centre-ville.

**A Montpellier** : Pour freiner cette compétition centre-périphérie, l'agglomération et la ville de Montpellier ont frappé un grand coup : avec la chambre de commerce et d'industrie et la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Hérault, elles ont signé un moratoire de deux ans gelant les autorisations d'ouverture de grandes surfaces accordées en CDEC (Commission départementale d'équipement commercial). Seules dérogations : les projets de dynamisation de Montpellier, notamment autour de deux nouveaux espaces de vie en cours de création, à proximité du centre historique de l'Écusson : le quartier Saint-Roch et l'îlot Duguesclin.



La Place du Général-De-Gaulle, Chartres, 2006.

Elle offre désormais de vastes espaces réservés aux piétons et cyclistes, ainsi que des terrasses pour ses commerces.

Photo © Mairie de Chartres

**Autre stratégie, Anger :** créer une galerie marchande en plein cœur du centre-ville, comme Fleur d'eau à Angers. Cette galerie est aussi la première conçue selon des normes de haute qualité environnementale (HQE).



Fleur d'eau, Anger

**À Grenoble,** un vaste pôle commercial de 35 000 m<sup>2</sup>, avec logements, équipements de loisirs sur l'ex-caserne de Bonne. Les commerçants de la ville bénéficieront de prix d'appel pour les surfaces commerciales du centre.



Grenoble, une situation unique en plein centre-ville, La Cour des Loges donne sur le nouveau parc de l'ancienne place d'armes de la Caserne de Bonne : verdure, bassins, fontaines...

### **Préconisations d'usage :**

#### **L'enjeu d'une zone piétonne réussie :**

Des espaces qui proposent de nombreuses activités de loisirs et qui ne nécessitent pas de longs déplacements sur les routes encombrées.

Interdire l'accès de certains espaces aux véhicules a constitué une des initiatives les plus importantes pour la reconquête des centres-villes que les citoyens abandonnaient au profit des centres commerciaux de la périphérie.

La rue piétonne ne présente pas seulement l'avantage du calme et de la sécurité pour le piéton. En fait, les rues, caractérisées par leurs pavés, sont des lieux idéaux pour les festivals et autres événements culturels locaux. Pour les usagers qui recherchent des attractions de proximité, les zones piétonnières présentent une solution adéquate: cafés, restaurants, boutiques, spectacles de rue, musiciens, tout y est conçu pour attirer le promeneur et l'inciter à consommer.

### **Livraison : Villes et commerces repensent les modes de transport pour approvisionner les magasins.**

#### **Solutions préconisées :**

- Des livraisons centralisées :

Mutualiser des livraisons des commerces est une piste de travail.

Créer des aires de livraison, où les commerçants pourraient chercher leurs produits. Des expérimentations ont été menées, comme à La Rochelle et à Monaco.

- Horaires cadrées :

Réglementer les horaires, pour préserver leurs zones piétonnes. Exemple à Chartres, où les livraisons ont été autorisées jusqu'à 8 heures puis 10 h 30 à la demande des commerçants.